



## Déclaration liminaire UNSA Education Au CDEN du 3 novembre 2015

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

La rentrée 2015 installe la maternelle comme avant-garde de la Refondation. C'est elle qui inaugure, avec un an d'avance sur les autres cycles, un nouveau cycle et de nouveaux programmes, nouveaux programmes qui actent la reconnaissance de la spécificité de ce niveau d'enseignement, l'inscrivant dans un cycle unique et mettant fin à son unique dimension de classes préparatoires au CP. **L'UNSA Éducation** partage le sens de cette réforme et se félicite que les priorités données au langage, à la motricité, au jeu, à la créativité et à la socialisation redeviennent les priorités de ce temps d'enseignement pour les plus jeunes des enfants, mettant ainsi fin à des années de dérives institutionnelles.

La rentrée 2015 est aussi marquée par la mise en œuvre de l'enseignement civique et moral, qui, quelle que soit d'ailleurs son appellation, permet de mieux construire du « vivre ensemble » et ne peut qu'être salué positivement. Un bémol cependant : la mise en ligne tardive des documents d'accompagnement a contraint les enseignants à une mise en œuvre précipitée. **L'UNSA Education** tient ici à rappeler toute son exigence dans la défense des valeurs de l'école républicaine, en particulier en matière de laïcité. Selon les propos de Mme la Ministre du 22 janvier dernier, un Comité de suivi national comprenant l'ensemble des membres de la communauté éducative ( personnels, parents et élèves ), des associations d'élus et de l'éducation populaire permettra la mise en œuvre des mesures de la mobilisation de l'École pour défendre les valeurs républicaines. A ce propos, nous avons appris avec grand intérêt la mise en place le 21 octobre dernier d'un Comité Citoyenneté, Laïcité et Valeurs Républicaines au sein de notre département. Quelle est la déclinaison locale de ce Comité de suivi, auquel **L'UNSA Education** s'étonne, M. Le Préfet, de ne pas avoir été conviée? Aurons-nous prochainement au sein du CDEN un état des lieux des travaux avancés par ce Comité dans le département ?

Enfin, à l'heure où le livret « laïcité » vient d'être publié par le Ministère, **L'UNSA Education** vous interpelle de nouveau sur la position de la commune de Villemontais vis-à-vis des locaux de l'école privée.

En effet, suite à notre demande conjointe avec les DDEN lors du CDEN de juin dernier, vous êtes intervenu, M. le Préfet, comme vous vous y étiez engagé, pour que la loi de financement des écoles privées soit respectée. Or, lors d'une récente entrevue avec vos services de la sous-préfecture de Roanne, services que nous tenons à remercier pour ces échanges, il est apparu que la délibération municipale de la commune de Villemontais qui prend acte de la donation sous certaines conditions qui s'avèrent illégales, ne peut être remise en cause actuellement par vos services. Comment comptez-vous faire respecter le cadre républicain et ramener dans le cadre légal le fonctionnement de cette municipalité

vis à vis du financement de son école privée ?

Revenons à la rentrée 2015, qui a été accompagnée dans la Loire par la mise en musique des rythmes scolaires, mais aussi par l'obtention de 39 postes dans le premier degré, et de 10 ETP dans les collèges.

Dans les écoles, la dotation a essentiellement permis la prise en compte de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, mesure accueillie favorablement par **l'UNSA Education**.

Malheureusement, comme nous l'avions annoncé dès janvier dernier, les mesures de carte ont été prises au détriment d'écoles rurales qui se sont senties bafouées : c'est le cas de Pélussin où l'effectif annoncé dès janvier est atteint à cette rentrée, alors que l'école se trouve officiellement amputée d'une classe, et ce malgré nos demandes lors des CTSD et CDEN de juin de maintenir définitivement toutes les classes.

En ville aussi, des écoles ont des difficultés, notamment celles qui sont sorties du dispositif REP et qui, malgré tout, n'ont pas vu changer leur population scolaire. Telle l'école du Mayollet à Roanne qui, suite à des mouvements de population importants entre départements mais aussi par fuite vers des écoles proches de quelques élèves, retombées négatives de la sortie de REP, a vu sa 10e classe ouverte au printemps être retirée la veille de la rentrée de septembre avec tout ce que cela engendre comme déstabilisation des équipes dans les répartitions pédagogiques et le travail de préparation entrepris en amont. Et ce, avec, soulignons-le, un effectif de 206 élèves qui malgré tout est très au-dessus de l'indicateur de retrait de poste pour une école primaire à 10 classes en REP (indicateur de 170) et très proche de celui retenu pour une école primaire hors REP (indicateur de 210). Qu'en est-il du regard bienveillant qui devait être porté sur ces écoles sortant de REP ou REP+ sur les 3 années à venir ? Qu'en est-il de la politique de scolarisation des enfants de 2 ans dans ces quartiers qui présentent encore des besoins éducatifs importants et ce dès le plus jeune âge si ceux-ci ne sont plus réellement pris en compte dans les effectifs ?

Par ailleurs, ces décisions de dernière minute à la rentrée de septembre, même si elles ont été limitées, ont vu arriver leur lot de mécontentements. La séquestration par des parents d'élèves de deux enseignantes de l'école de la Piotière à Roche la Molière en constitue un triste exemple, et **l'UNSA Education** tient à renouveler son exigence auprès de l'Institution de sécurité et de protection des personnels.

**L'UNSA Education** rappelle aussi son attachement à l'équité dans la répartition des moyens et sa volonté pour que les mesures de carte de la rentrée ne mettent pas en péril, par décision de retrait, les répartitions élaborées par les équipes.

En terme de qualité de travail tant pour les élèves que pour les personnels d'enseignement et d'accompagnement, **l'UNSA éducation** tient à souligner l'importance qu'il y a à faire le point sur la mise en place de la loi de février 2005. En effet, l'école a ses limites. Pour permettre une inclusion bénéfique pour tous, il faut qu'elle ait les moyens et l'organisation matérielle en locaux, personnels et accompagnement des équipes pour accueillir et scolariser de façon correcte ces jeunes qui souffrent de troubles de la personnalité, de troubles envahissants empêchant les apprentissages, de handicaps divers... Plusieurs écoles vivent actuellement des situations qui mettent parfois en danger des élèves et des personnels. Tout le bénéfice qui peut être tiré de la mise en place de cette politique d'inclusion scolaire risque d'être très rapidement réduit à néant par fatigue et découragement des équipes éducatives voire par peur.

Dans les collèges, c'est surtout le rendez-vous de la rentrée prochaine qui anime les équipes: réforme du collège, nouveaux cycles et nouveaux programmes de l'élémentaire

et du collège, travail renforcé entre écoles et collège du secteur, nouvelle évaluation, nouveaux livrets scolaires, mise en place des EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires) et de l'AP au collège...

Tout au long de l'année écoulée, **l'UNSA Education** n'a eu de cesse de soutenir la philosophie de cette réforme, de proposer, de ferrailer, et de demander au Ministère des ajustements pour que la Refondation appartienne largement aux équipes d'école et de collège. **L'UNSA éducation** veillera à ce que 2015-2016 soit impérativement mise à profit pour (enfin) anticiper et accompagner le changement, avec les équipes, qui, elles seules peuvent identifier leur besoins et ceux de leurs élèves pour y répondre au mieux.

Dernier sujet débattu au sein du Conseil Supérieur de l'Education : l'évaluation des élèves, nécessaire pour notre système éducatif dans son ensemble. Comme pour les résultats des élèves, elle doit être source de réflexion et de construction. Jusqu'au dernier instant l'Unsa éducation par le biais du SE-Unsa a fait des propositions qui ont été entendues pour certaines.

Les dernières résultats de l'enquête PISA ont mis en évidence - une fois de plus - les écarts importants et grandissants qui existent entre les élèves qui réussissent le mieux et ceux qui sont en échec scolaire.

Notre système éducatif donne encore beaucoup trop de place à des filières élitistes, il ne réussit pas à combattre les inégalités sociales et culturelles et est lui-même encore trop facteur d'exclusion.

Il faut faire évoluer l'évaluation des élèves et lui rendre son caractère formatif, outil au service de la réussite des élèves plutôt que moyen servant à leur sélection.

Alors que certains refusent les nouveaux programmes car ils ne sont pas assez parfaits. Alors que d'autres créent un lien direct entre la loi de Refondation et la mondialisation. Il y en a encore d'autres qui appellent à ne participer à aucune des actions de formation, à aucune forme de mise en œuvre de la réforme, bref à aucune évolution ! Pour **l'UNSA Éducation**, le syndicalisme ce n'est pas ça. Ce n'est ni l'immobilisme, ni rêver l'Ecole d'antan, ni accepter le changement pour le changement. Notre fédération elle aussi suit de près le contexte économique et social très dur, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas admettre que notre système, que notre Ecole, laisse sortir chaque année 150 000 jeunes sans diplôme.

Fulminer contre les inégalités économiques et agir pour l'urgence sociale de notre pays, c'est agir pour une école plus juste, plus bienveillante et qui contribue à la réussite de chacun. Non, tout ne nous convient pas dans les propositions du ministère, mais à **l'UNSA Education**, nous assumons parfaitement notre volonté d'aller de l'avant, via la loi de Refondation de l'Ecole.